Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260119-02_2026-DE



DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE MAËL-PESTIVIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n°02/2026

Séance du 19/01/2026

L'an deux mil vingt-six, le 19 janvier, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme Isabelle TERTRAIS 1ère adjointe.

Présents : TERTRAIS Isabelle, LARMET Arnaud, POHLER Henri, QUELEN Mickael, HUON Dominique, BLOYER Anne-Marie,

Absents : BERNARD Joseph, BOUTIER Yann, LE CAM Claudie, LE BIHAN Marc

Procuration : Yann BOUTIER à Isabelle TERTRAIS

Secrétaire de séance : Arnaud LARMET

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 7
Date de convocation : 08/01/2026
Date d'affichage : 08/01/2026

DÉLIBÉRATION 02-2026 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Conformément à l'article L.612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Considérant qu'il peut être intéressant, pour des raisons d'opportunité, d'engager des travaux d'investissement avant le vote du budget primitif de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260119-02_2026-DE

- **AUTORISE** Madame Isabelle TERTRAIS, 1ère adjointe, à engager et mandater en tant que de besoin, des dépenses d'investissement, en dehors des restes à réaliser, dans la limite de 25% des crédits d'investissement de l'année précédente, pour tous types de travaux ou d'acquisitions. Cette ouverture de crédits par anticipation au vote du budget 2026 porte sur les chapitres et articles suivants du budget

Chapitre Article	**Libellés**	**B.P 2025**	**B.P 2026** (1/4 des dépenses prévues au budget précédent)
2113	Terrains aménagés autres que voirie	15 725,44	3 931,36
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**15 725,44 €**	**3 931,36 €**
231	Constructions (rénovation école)	143 300.00€	35 825.00€
23	**IMMOBILISATIONS EN COURS**	**143 300.00 €**	**35 825.00 €**
	TOTAL		**39 756.36 €**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Arnaud LARMET, secrétaire

Mme Isabelle TERTRAIS, 1ère adjointe

MAIRIE DE MAEL-PESTIVIEN (Côtes d'Armor)